

CHARTRE AFCOBOIS

En adhérant à la présente charte,
Les adhérents d'AFCOBOIS s'engagent à :

- ❧ Respecter les règles de l'art et les réglementations en vigueur.
- ❧ Respecter les engagements contractuels (délais, prix, qualité...).
- ❧ Offrir toutes les garanties et assurances légales.
- ❧ Mener et maintenir par une formation continue une démarche de qualité dans la réalisation des constructions bois.
- ❧ Respecter l'environnement, réduire la production des déchets et assurer leur traitement.
- ❧ S'inscrire dans une démarche de développement durable par une utilisation croissante de bois éco certifiés et par une gestion « citoyenne » des chantiers.
- ❧ Entretenir des relations loyales et sincères envers leurs clients.
- ❧ Mettre toute leur expérience au service du client, l'écouter, le conseiller, et lui proposer le produit le mieux adapté à ses besoins.
- ❧ Respecter les décisions du Comité d'Application de la Charte.
- ❧ De manière générale, donner toute satisfaction à leurs clients.